

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, Nathalie Deslongchamps, greffière-trésorière adjointe et directrice des services administratifs de la Municipalité régionale de comté de L'Assomption, que lors de la séance ordinaire du 23 novembre 2022, le Conseil a adopté la résolution numéro 22-11-220 relative au calendrier des séances de l'année 2023, et ce, en vertu des dispositions de l'article 148 du *Code municipal du Québec*, RLRQ, c. C-27.1.

La MRC de L'Assomption tiendra ses séances ordinaires pour l'année 2023 en la salle du Conseil, sise au 300, rue Dorval, L'Assomption, et ce, à compter de 17 : 00 heures.

Les séances ordinaires seront tenues aux dates suivantes :

- 23 janvier (lundi) - 27 février (lundi) - 27 mars (lundi)
- 24 avril (lundi) - 24 mai (mercredi) - 28 juin (mercredi)
- 28 août (lundi) - 25 septembre (lundi)- 23 octobre (lundi)
- 22 novembre (mercredi)

Cet avis est donné conformément à l'article 433 dudit *Code municipal du Québec*, précité.

DONNÉ À L'ASSOMPTION, ce septième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-deux.

Nathalie Deslongchamps, OMA
Greffière-trésorière adjointe et
Directrice des services administratifs